Montreuil, le 24 juin 2022

Mme Fanny De Coster
CGT Finances Publiques
263, rue de Paris
93100 Montreuil

à

Monsieur Jérôme Fournel
Directeur général des Finances Publiques
139 Rue de Bercy
75012 Paris

Objet : Préavis de grève

Monsieur le directeur,

Tous les salariés, fonctionnaires, les 1ers de corvée, les gens qui ne sont rien, sont celles et ceux qui ont maintenu la continuité du pays et « en même temps » ont été les victimes de l'arrogance de ce gouvernement.

Submergé par sa propre déficience, le gouvernement aurait pu tirer les leçons des politiques menées depuis des années et changer de « cap ». Mais ni les discours du président, ni ceux de ces ministres, ne montrent ne serait-ce qu'une seule remise en question concernant les politiques libérales qui ont conduit à la situation que nous connaissons aujourd'hui.
Au contraire, le constat est : aller plus vite dans les réformes régressives pour la population.

À la DGFiP, même constat de retour des réformes : le NRP, les délocalisations et la poursuite de la loi de transformation de la fonction publique pourtant rejeté massivement par les agents se poursuivent sans réel état des lieux.

La CGT Finances Publiques rejette ces réformes faites contre les agents. Ces entêtements vont à l'encontre de la reconnaissance légitime de leur engagement quotidien et sont incompréhensibles pour les agents !

La CGT Finances Publiques mettra donc tout en œuvre pour la protection des agents et pour que le monde de demain, le jour d'après, soit plus juste, plus durable et plus solidaire.
Toutes les avancées sociales ont été conquises. Pour préparer ce jour d'après, la CGT Finances Publiques dépose un préavis de grève et revendique :

- Le retrait du plan dit « Nouveau Réseau de Proximité » ;
- L'arrêt des délocalisations/relocalisations ;
- L'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique ;
- Le retrait de la réforme des Retraites ;
- L'abrogation de loi sécurité globale ;
- Le retrait des mesures concernant les règles de mutation et l'ouverture de véritables négociations ;
- L'augmentation de la valeur du point d'indice et le rattrapage du pouvoir d'achat perdu du fait de son gel depuis 2010 ;
- La suppression du jour de carence ;
- Une compensation intégrale, pérenne, de la CSG, et une augmentation immédiate du pouvoir d'achat ;
- L'arrêt des suppressions d'emplois et de tous les projets de restructurations en cours : géographie revisitée, expérimentations d'agences comptables, concentration des SIP, SIE et SPF, transfert de la mission cadastrale à l'IGN, agence unique de recouvrement des recettes fiscales et sociales… ;

- Réintégration au sein de la DGFIP des missions d'entretien et de propreté ;
- L'abandon du Plan action publique 2022 ;
- L'augmentation des budgets de fonctionnement ;
- Des créations d'emplois statutaires à hauteur des missions dévolues à nos ministères et à leur accomplissement plein et entier ;
- Le maintien de toutes ses missions à la DGFiP et leur renforcement ;
- Le renforcement des droits et garanties des personnels ;
- La reconnaissance des qualifications et des technicités par des plans de promotions dignes de ce nom ;
- Une amélioration réelle des conditions de vie au travail ;
- La résorption de l'emploi précaire ;
- La non-application du RIFSEEP ;
- l'octroi d'un complément de traitement indiciaire de 49 points ;
- Le respect plein et entier de la démocratie sociale, du syndicalisme, de son rôle de représentation des agents et de ses moyens de fonctionnement et d'intervention (Comité Technique, CHSCT, Comité médical…).

Selon l'évolution de la situation sanitaire, nous continuerons à porter les revendications suivantes pour la sécurité sanitaire des agents et agentes de la DGFiP :

- Organisation des locaux pour la distanciation sociale ;
- Organisation du travail par cloisonnement des tâches pour limiter les croisements et les contacts des personnels ;
- Masques, gels hydroalcooliques, gants pour tous les agents, en nombre suffisant et ce quelles que soient les recommandations officielles du ministère de la santé ;
- Nettoyage et désinfection intensifs et réguliers des locaux, ascenseurs, poignées de porte, etc. ;
- Vérification et nettoyage systématiques de tout l'appareillage de climatisation ;
- Maintien de la possibilité d'être en ASA pour les agents en garde d'enfants et les personnels « fragiles » ;
- Maintien des collègues, qui sont équipés, en télétravail et sur volontariat ;
- Maintien de la banalisation des horaires des journées de travail ;
- Pour les agents non empêchés et non en télétravail, retours par rotation, par journées ou demi-journées pour que la distanciation sociale soit possible partout ;
- Pour les grandes métropoles, privilégier les collègues qui ne prennent pas les transports en présentiel ; quand cela est impossible en plus de la rotation des équipes, permettre le décalage des horaires pour éviter les heures de pointe dans les transports (en lien avec la banalisation des journées) et leur fournir gants et masques pour prendre les transports en commun. Possibilité d'effectuer des tests pour les agents qui le désirent et ceux qui ont été en contact avec des personnes contaminées, que ce soit dans leur environnement professionnel ou personnel ;
- Consultation systématique de la médecine de prévention pour mise en quatorzaine des agents potentiellement contaminés ;

- Accueil du public envisagé que s'il est compatible avec le déconfinement de la population, mais surtout lorsque tous les moyens de protection seront à disposition des agents (gants, masques, hygiaphones, vigiles, etc.) ;
- Organisation de l'accès aux lieux de rencontre des agents (cantines, ascenseurs, etc) de façon à garantir la mise en œuvre de toutes les protections ;
- Mise à disposition de matériel de nettoyage pour les agents afin de leur permettre de nettoyer à tout moment de la journée leur outil de travail ;
- Balisage des entrées-sorties des bâtiments qui disposent de deux portes d'accès pour maintenir la distanciation sociale ;
- Prolongation des mesures de remboursement de frais de repas ;
- Offre de soutien psychologique pour les agents qui le souhaitent ;
- Refus de toute suppression ou imposition de congés et RTT et donc abrogation de l'ordonnance 2020-430 du 15 avril 2020.

Conformément aux dispositions des articles L521-2 et 521-6 du code du travail, la CGT Finances Publiques dépose un préavis de grève pour les journées du 1er juillet 2022 au 31 décembre 2022, ainsi que pour les nuitées en amont et en aval.
Ce préavis concerne l'ensemble des personnels de la DGFiP quels que soient leurs statuts.

Veuillez agréer, monsieur le Directeur général, l'expression de ma parfaite considération.

La secrétaire générale de la
CGT Finances Publiques,

Fanny De Coster